

## Conservatoire National de Région et Administration Générale - Réaffectation de recettes

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Les frais de dossiers facturés aux familles des élèves du Conservatoire ont été fixés à 50 F, soit :

- 30 F pour compenser la procédure antérieure consistant à obtenir des familles la fourniture d'enveloppes timbrées,

- 20 F pour frais de photocopies.

Il est demandé que le Conseil Municipal donne son accord pour que les produits provenant des 30 F/élève indiqués ci-avant soient systématiquement réaffectés sur le budget du Conservatoire à la section de fonctionnement, dès établissement du rôle informatique.

D'autre part, le Service Administration Générale supportant les frais de location et de maintenance du photocopieur du Conservatoire ainsi que des appareils disséminés dans l'ensemble des services municipaux, il est proposé de lui réaffecter systématiquement l'ensemble des produits de photocopie encaissés tant au Conservatoire (20 F/élève) que par les différentes régies municipales.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur ces propositions et, en cas d'accord, à voter dès à présent au budget supplémentaire de l'exercice courant :

- en recettes :

\* 34 000 F - 943.61/709.46000

\* 50 000 F - 934.21/7339.20500

- en dépenses :

\* 27 000 F - 943.61/6640.46000 Conservatoire - Affranchissements

\* 7 000 F - 943.61/609.46000 Conservatoire - Fournitures diverses

\* 50 000 F - 934.21/630.20500 Administration Générale - Loyers

**Mme DUVERGET :** Monsieur l'Adjoint à la Culture peut-il nous informer de la suite donnée à son projet de changement de structure juridique de l'Orchestre de Chambre ? Ce projet, qui avait suscité un certain émoi au sein du Conservatoire, devait, en effet, être mis en œuvre à la rentrée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Le projet ne devait pas être mis en œuvre à la rentrée. Je crois qu'il est encore en train de mûrir. Il n'y a pas de communication spéciale à faire ce soir sur l'évolution de ce dossier Orchestre de Chambre. Ce qui paraît dans la presse relève de la responsabilité des journalistes, en tout cas, en l'état du dossier que je connais bien et que l'Adjoint connaît également, il n'est pas utile ce soir de vous donner les éléments de réflexion. La discussion se poursuit et nous vous ferons des propositions, je pense sous un mois, sans doute au prochain Conseil Municipal.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.